



COMPTE-RENDU

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 18 décembre 2014

Le Conseil de la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'est réuni le **jeudi 18 décembre 2014** à 18 h 30 à l'Hôtel de la Communauté du Grand Dijon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MILLOT.

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT
M. Pierre PRIBETICH
M. Jean ESMONIN
M. Patrick CHAUPUIS
Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DETANG
Mme Catherine HERVIEU
M. José ALMEIDA
M. Jean-François DODET
M. François DESEILLE
Mme Colette POPARD
M. Michel JULIEN
M. Frédéric FAVERJON
M. Didier MARTIN
M. Dominique GRIMPRET
M. Michel ROTGER
M. Jean-Patrick MASSON
Mme Badiaâ MASLOUHI
M. André GERVAIS
M. Benoît BORDAT
Mme Anne DILLENSEGER
M. Charles ROZOY
M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick MOREAU

M. Abderrahim BAKA
M. François REBSAMEN
Mme Stéphanie MODDE
Mme Françoise TENENBAUM
Mme Christine MARTIN
Mme Danielle JUBAN
Mme Lê Chinh AVENA
Mme Hélène ROY
M. Georges MAGLICA
M. Joël MEKHANTAR
Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Sladana ZIVKOVIC
M. Jean-Yves PIAN
Mme Océane CHARRET-GODARD
Mme Anne ERSCHENS
M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Chantal OUTHIER
M. Emmanuel BICHOT
Mme Frédérique DESAUBLIAUX
M. Hervé BRUYERE
Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET
Mme Claudine DAL MOLIN
M. Roland PONSAA

M. Louis LEGRAND
M. Patrick ORSOLA
M. François NOWOTNY
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Florence LUCISANO
M. Gaston FOUCHERES
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Céline TONOT
M. Jean-Philippe MOREL
M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Frédéric COURT
Mme Anaïs BLANC
M. Damien THIEULEUX
Mme Michèle LIEVREMONT
M. Philippe BELLEVILLE
M. Gilbert MENUT
Mme Noëlle CABBILLARD
M. Cyril GAUCHER

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

M. François HELIE
M. Édouard CAVIN
M. Jean DUBUET

Membres titulaires absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER

COMMUNICATIONS

En application des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil en date du 17 avril 2014, M. MILLOT a porté à la connaissance des conseillers des actes passés en vertu de la délégation reçue du Conseil. Le Conseil donne acte au Président.

ARRÊTÉS

- **le 28/11/2014** : Arrêté de composition de bureau de vote pour la commission administrative paritaire de la catégorie C, pour l'élection des représentants du personnel ;
- **le 28/11/2014** : Arrêté de composition de bureau de vote pour le comité technique, pour l'élection des représentants du personnel.

CONVENTIONS

- **le 21/11/2014** : Convention en vue de l'édition 2015 de l'agenda de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise passée avec AECP CONSEIL.

MARCHÉS

- **le 09/10/2014** : Un Accord-cadre n° 2014104FD passé avec les sociétés LES DEMENAGEURS BRETONS / ID'EES 21 / AXAL SAS sans montant minimum ni maximum - Divers bâtiments - Déménagements de locaux - Accord-cadre (Centrale d'achat du Grand Dijon) ;
- **le 15/10/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014109FM00000 passé avec la société ACE BTP sans montant minimum ni maximum - Démolition/ reconstruction de la tribune Est du stade Gaston Gérard - Mission de coordination de sécurité et de la protection de la santé des travailleurs (lot 1) ;
- **le 16/10/2014** : Appel d'offres ouvert n° 2014110FM00000 passé avec le Bureau VERITAS sans montant minimum ni maximum - Démolition/ reconstruction de la tribune Est du stade Gaston Gérard - Mission de contrôle technique (lot 2) ;
- **le 23/10/2014** : Un appel d'offres ouvert n° 2014112FM00000 passé avec les sociétés Groupement de MOE Jean GUERVILLY / REGNAULT / BETHAC/ BSO / GROUPE ALTO / ECB / AVEL ACOUSTIQUE / CASSO ET Associés pour un montant de 2 441 674,29€ HT (mission de base + missions complémentaires) – Démolition / reconstruction de la tribune Est du stade Gaston Gérard - Concours de maîtrise d'œuvre sur Esquisse + ;
- **le 19/11/2014** : Un Accord-cadre n° 2014137F passé avec les sociétés GAZ DE BORDEAUX / ENI GAZ / SDV 17 / GDF SUEZ / DIRECT ENERGIE sans montant minimum ni maximum - Acquisition de gaz naturel - Lot n° 2 - Sites petites et moyennes capacité (Centrale d'achat du Grand Dijon) ;
- **le 19/11/2014** : Un Accord-cadre n° 2014136FD passé avec les sociétés GAZ DE BORDEAUX / ENI GAZ / SDV 17 / GDF SUEZ sans montant minimum ni maximum - Acquisition de gaz naturel - Lot n° 1 : gaz naturel - Sites T 4 - usine d'incinération des ordures ménagères - (Centrale d'achat du Grand Dijon).

MARCHÉS À PROCÉDURES ADAPTÉES

- **le 10/10/2014** : un marché à procédure adaptée n° 2014111AM00000 passé avec le cabinet PARME AVOCATS pour un montant Maxi à 207 000,00€ HT - Assistance juridique à la transformation du Grand Dijon en Communauté urbaine.

CONTENTIEUX

- **Le 21/11/2014** : Mandat donné à Maître Arnaud Brultet pour la constitution de partie civile au nom de la Communauté d'agglomération et pour défendre ses intérêts dans un dossier relatif à une agression subie par un agent de Divia-Keolis : dossier c/ Amrani Bilal ;
- **Le 01/12/2014** : Mandat donné à Maître Arnaud Brultet pour la constitution de partie civile au nom de la Communauté d'agglomération et pour défendre ses intérêts dans un dossier relatif à une agression subie par un agent de Divia-Keolis : dossier c/ Sall Mamadou.

1. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Conseil communautaire - Séance du 17 avril 2014 - Procès verbal - Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 17 avril 2014, annexé au rapport.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

2. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Conseil communautaire - Séance du 16 mai 2014 - Procès verbal - Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 16 mai 2014, annexé au rapport.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

3. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Conseil communautaire - Séance du 26 juin 2014 - Procès verbal - Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 26 juin 2014, annexé au rapport.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

4. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Conseil communautaire - Séance du 18 septembre 2014 - Procès verbal - Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 18 septembre 2014, annexé au rapport.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

5. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Conseil de communauté - Séance du 27 novembre 2014 - Procès-verbal - Approbation

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté du 27 novembre 2014, annexé au rapport.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

6. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation du secrétaire de séance

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de désigner** Mme Anaïs BLANC pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance du Conseil de Communauté.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

7. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Désignation des représentants du Grand Dijon dans le SIERT (Syndicat Intercommunal d'Electrification et des réseaux téléphoniques) de Plombières-lès-Dijon et au SICECO (Syndicat Intercommunal d'Energies de Côte d'Or)

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **de procéder** aux désignations des représentants au sein des organismes visés ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 61 ABSTENTION : 14
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

8. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Débat d'orientations budgétaires pour 2015

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2015.

9. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Dotation de solidarité communautaire pour 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- d'approuver les critères énoncés ci-dessus ;
- de fixer la répartition pour 2015 de la dotation de solidarité communautaire comme suit :

Commune	Part forfaitaire	DSC totale 2014
AHUY	90 004 €	90 004 €
BRESSEY-SUR-TILLE	7 081 €	7 081 €
BRETENIERE	8 344 €	8 344 €
CHENOVE	958 257 €	958 257 €
CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR	1 192 174 €	1 192 174 €
CRIMOLOIS	2 637 €	2 637 €
DAIX	159 450 €	159 450 €
DIJON	7 322 892 €	7 322 892 €
FENAY	3 188 €	3 188 €
FONTAINE-LES-DIJON	253 623 €	253 623 €
HAUTEVILLE-LES-DIJON	9 672 €	9 672 €
LONGVIC	1 010 989 €	1 010 989 €
MAGNY-SUR-TILLE	4 089 €	4 089 €
MARSANNAY-LA-COTE	212 270 €	212 270 €
NEUILLY-LES-DIJON	93 821 €	93 821 €
OUGES	110 411 €	110 411 €
PERRIGNY-LES-DIJON	69 212 €	69 212 €
PLOMBIERES-LES-DIJON	92 594 €	92 594 €
QUETIGNY	884 532 €	884 532 €
SAINT-APOLLINAIRE	430 607 €	430 607 €
SENNECEY-LES-DIJON	91 553 €	91 553 €
TALANT	394 216 €	394 216 €
TOTAL	13 401 616 €	13 401 616 €

- de procéder à des versements mensuels, par douzièmes, de ces sommes à compter de janvier 2015.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 5
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

10. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'autoriser** l'exécution des dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes dans la limite du quart des crédits d'investissement votés pour l'exercice 2014, exception faite des crédits de paiement afférents aux autorisations de programme et des crédits afférents au remboursement du capital de la dette.

Le montant des dépenses autorisées, ventilé par chapitre, est joint en annexe à la présente délibération.

- **d'autoriser** l'exécution des dépenses à caractère pluriannuel des autorisations de programme du budget principal et du budget annexe des transports dans la limite des crédits de paiement 2015 (la délibération du 26 juin 2014 portant sur l'actualisation des autorisations de programme s'applique en l'espèce).

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 4
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

11. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Collecte et valorisation des déchets ultimes du crématorium - Reversement aux associations

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de confirmer** le principe de reversement des sommes perçues au titre de la collecte des déchets ultimes du crématorium ;
- **de dire** que les associations sus-citées seront bénéficiaires d'un versement comme indiqué ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents à intervenir.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

12. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Parkings en ouvrage - création d'un budget annexe

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de créer** un budget annexe du stationnement payant dans les parkings en ouvrage fermés ;
- **de dire** que sa dénomination sera « Budget annexe des parkings en ouvrage » ;
- **de dire** que ce budget sera géré « hors taxes », le stationnement en ouvrage constituant une activité assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

**13. ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Budget annexe parkings en ouvrage :
définition de la méthode et des durées d'amortissement des immobilisations**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** à compter du 1er janvier 2015, pour le budget annexe Parkings en ouvrage, la méthode et les durées d'amortissement telles que définies dans la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, Monsieur le Vice-Président en charge des Finances, à prendre tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 75 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

14. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention 2015 à la MDEF

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2015 de 400 000 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du bassin d'emploi dijonnais ;
- **de prélever** les sommes sur le budget 2015.

SCRUTIN : POUR : 66 ABSTENTION : 4
 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 7 PROCURATIONS

**15. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention 2015 à l'association
ADIE**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération, relative au versement de la subvention ;
- **d'approuver** le versement d'une subvention de 10 000 euros à l'ADIE.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

**16. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Subvention 2014 à l'association
Coeur Dijonnais**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le versement d'une subvention de 20 000 euros à l'association Coeur Dijonnais.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 1
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

**17. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Renouvellement urbain -
Convention de rénovation urbaine d'agglomération : Approbation de l'avenant de sortie**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n° 5 à la convention de rénovation urbaine de l'agglomération dijonnaise ainsi que son annexe financière, annexées au rapport, et autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de cet avenant à la convention d'agglomération ;
- **de dire** que les montants des dépenses seront imputés sur les crédits ouverts dans les budgets 2015, 2016, 2017 et 2018.

SCRUTIN : POUR : 69 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

18. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat - MOUS Logement indigne : Approbation du protocole d'accord avec l'Etat, le Conseil Général de Côte d'Or et la Caisse d'Allocations Familiales

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les dispositions la convention financière partenariale 2015, telle qu'annexée à la présente délibération, à intervenir avec l'Etat, l'Anah, le Conseil Général de la Côte d'Or et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relative à la mise en œuvre du dispositif 2015 de résorption du logement indigne ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que tout acte utile à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les dépenses correspondant à la contribution communautaire au financement de ce dispositif seront inscrites au budget communautaire.

SCRUTIN : POUR : 73 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

19. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat - Accueil des Gens du voyage : Approbation de la tarification 2015 des équipements communautaires

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la tarification 2015 concernant les équipements communautaires d'accueil des gens du voyage, selon les dispositions ci-avant énoncées et figurant en annexe ;
- **d'approuver** le règlement intérieur ainsi que la convention d'occupation temporaire de l'aire de Grand Passage, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- **de dire** que ces nouvelles dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil par les gestionnaires-régisseurs désignés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

20. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - DIJON HABITAT - Demande de subventions PLH : acquisition VEFA de 14 logements (10 PLUS, 4 PLAi) rue de la Raffinerie à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à DIJON HABITAT – 2 bis rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 14 logements (10 PLUS, 4 PLAi), situés 4 rue de la Raffinerie à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 175 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention communautaire :
 - 100 000 € au titre des PLUS,
 - 75 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par DIJON HABITAT, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

21. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subventions PLH : Acquisition VEFA de 15 logements (10 PLUS, 5 PLAi), 48-50 rue de Larrey à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer à ORVITIS – BP 90104 - 21 DIJON cedex-**, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 15 logements collectifs (10 PLUS, 5 PLAi), situés 48-50 rue de Larrey à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 222 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention communautaire :
 - 130 000 € au titre des PLUS,
 - 92 500 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 6 PROCURATIONS

22. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subvention PLH - acquisition-amélioration de 5 logements (PLUS), 98 rue Berbisey à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 - 21 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs (PLUS), situés 98 rue Berbisey à Dijon, **une subvention d'un montant de 47 500 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 6 PROCURATIONS

23. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subventions PLH : Acquisition-amélioration de 12 logements (8 PLUS, 4 PLAI), rue Ernest Lory à Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 - 21 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 12 logements collectifs (8 PLUS, 4 PLAI), situés 18 rue Ernest Lory à Dijon, **deux subventions d'un montant total de 152 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
 - 76 000 € au titre des PLUS,
 - 76 000 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 6 PROCURATIONS

**24. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS -
Demande de subventions PLH - construction de 70 logements (56 PLUS, 14 PLAi) rente Logerot-
rue Gustave Eiffel à Marsannay-la-Côte**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104- 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 70 logements (56 PLUS, 14 PLAi), situés rue Gustave Eiffel à Marsannay-la-Côte **deux subventions d'un montant total de 987 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
 - 728 000 € au titre des PLUS,
 - 259 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 6 PROCURATIONS

**25. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS -
Demande de subvention PLH - construction de 15 logements PLS, rue Lamartine à Chenôve**

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 – 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction d'un foyer pour adultes handicapés comprenant 15 logements BBC (PLS), situés rue Lamartine à Chenôve, **une subvention d'un montant de 45 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH) :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 6 PROCURATIONS

26. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subventions PLH : construction de 10 logements (7 PLUS, 3 PLAI), rue des Fleurs à Ouges

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 – 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 10 logements collectifs (7 PLUS, 3 PLAI), situés 1 et 3 rue des Fleurs à Ouges, **deux subventions d'un montant total de 146 500 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
 - 91 000 € au titre des PLUS,
 - 55 500 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 6 PROCURATIONS

27. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subventions PLH : construction de 7 logements (5 PLUS, 2 PLAI), 12 rue de Domois à Perrigny-les-Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 7 logements collectifs (5 PLUS, 2 PLAI), situés 12 rue de Domois à Perrigny-les-Dijon, **deux subventions d'un montant total de 102 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
 - 65 000 € au titre des PLUS,
 - 37 000 € au titre des PLAI.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 6 PROCURATIONS

28. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - Réhabilitation thermique - Approbation du bilan du dispositif partenarial 2010-2014 et perspectives

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de prendre** acte du bilan de la convention partenariale 2010-2014 initiée par le Grand Dijon et relative à la réhabilitation thermique du parc à loyer modéré ;
- **d'inscrire** la poursuite de cette dynamique notamment en lien avec la stratégie que met en place le Conseil Régional de Bourgogne en articulation avec la nouvelle génération de fonds européens.

SCRUTIN : POUR : 72 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATIONS

29. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS - Demande de subvention PLH : construction de 14 logements PLS, avenue du Mail à Talant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 - 21 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 14 logements collectifs (PLS), situés 13 avenue du Mail à Talant, **une subvention d'un montant de 42 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire ;
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1

DONT 6 PROCURATIONS

**30. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - ORVITIS -
Demande de subventions PLH - Acquisition VEFA de 5 logements (3 PLUS, 2 PLAi), rue des
Grands Clos/place du 19 Mars à Ahuy**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à ORVITIS – BP 90104 - 21001 DIJON cedex-, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements collectifs (3 PLUS, 2 PLAi), situés rue des Grands Clos à Ahuy, **deux subventions d'un montant total de 76 000 €**, établies en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention communautaire :
 - 39 000 € au titre des PLUS,
 - 37 000 € au titre des PLAi.
- **de dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de ces subventions est subordonnée à la justification, par ORVITIS, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 1
 DONT 6 PROCURATIONS

**31. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Habitat à loyer modéré - VILLEO -
Demande de subvention PLH - construction d'un foyer pour personnes handicapées (20 PLAi), rue
Tabourot des Accords à Saint-Apollinaire**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à VILLEO – 28 boulevard Clemenceau - BP 30312 – 21003 DIJON cedex-, pour l'opération de construction de 20 logements collectifs (PLAi), situés 4 rue Tabourot des Accords à Saint-Apollinaire, **une subvention d'un montant de 90 000 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement communautaire :
- **de dire** que cette dépense sera prélevée sur le crédit ouvert au budget de l'exercice en cours et exercices suivants ;
- **de dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à la justification, par VILLEO, des dépenses figurant au bilan de l'opération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 6 PROCURATIONS

32. POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation des communes de Bressey sur Tille et Chevigny Saint Sauveur - Avis du conseil communautaire

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'émettre** un avis favorable au plan de prévention des risques d'inondation des communes de Bressey sur Tille et Chevigny Saint Sauveur, sous réserve que soient prises en compte les remarques formulées par les communes et le Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cet avis.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 6 PROCURATIONS

33. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic - Demande de subvention 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** une subvention au Syndicat Mixte de l'Aéroport Dijon-Longvic ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2015.

SCRUTIN : POUR : 55 ABSTENTION : 8
 CONTRE : 7 NE SE PRONONCE PAS : 1
DONT 7 PROCURATIONS

34. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Les Entrepreneuriales 2014-2015 - Demande de subvention présentée par Réseau Entreprendre

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** à Réseau Entreprendre, une subvention de 2 000 € afin de poursuivre leur dispositif d'accompagnement en 2014-2015 ;
- **de dire** que le versement de cette subvention interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération, effectuées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2015.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

35. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Semaad - Parc d'Activité Mazen Sully à Dijon - Cession de terrain du lot n°8

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot n°8 sur le Parc d'Activité Mazen Sully à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 7 PROCURATIONS

36. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Semaad - Parc d'Activité Mazen Sully à Dijon - Avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°3 à la convention d'avance de trésorerie à intervenir avec la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 67 ABSTENTION : 3
 CONTRE : 1 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 7 PROCURATIONS

37. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Semaad - Parc d'Activité Mazen Sully à Dijon - Compte de résultat au 30 juin 2014 et avenant n°9 à la convention publique d'aménagement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc d'Activité Mazen Sully à Dijon, arrêté au 30 juin 2014, établi par la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant n°9 afin de proroger la durée initiale de la convention passée avec la Semaad, ci-annexé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 7 PROCURATIONS

**38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Semaad - Parc Valmy à Dijon -
Compte de résultat au 30 juin 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Parc Valmy à Dijon, arrêté au 30 juin 2014, établi par la Semaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

**39. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Semaad - Extension Cap Nord à
Saint-Apollinaire - Compte de résultat au 30 juin 2014**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le bilan de clôture arrêté par la SEMAAD qui fait apparaître une participation définitive de la Communauté d'Agglomération à l'opération d'aménagement s'élevant à 1 506 769 € ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération s'acquitera auprès de la SEMAAD de sa participation au titre de l'opération, dès les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération émettra un titre de recettes sur la SEMAAD de 1 450 000 € au titre de remboursement de l'avance de trésorerie, dès les formalités de dépôt en Préfecture ;
- **de donner quitus** à la SEMAAD de l'accomplissement de ses missions dans l'opération d'aménagement de la ZAC "CAPNORD" ;
- **de dire** que la Communauté d'Agglomération se substitue à la SEMAAD dans ses droits et obligations à l'issue de la Convention Publique d'Aménagement ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

**40. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Splaad - Ecopôle Valmy à Dijon -
Compte de résultat au 30 juin 2014 et convention n°2 d'avance de trésorerie**

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecopôle Valmy, arrêté au 30 juin 2014, établi par la Splaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention n°2 d'avance de trésorerie passée avec la Splaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

41. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Splaad - Ecoparc Dijon-Bourgogne à Saint-Apollinaire et Quétigny - Compte de résultat au 30 juin 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecoparc Dijon-Bourgogne, arrêté au 30 juin 2014, établi par la Splaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

42. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Splaad - Technopôle Agro-Environnement "AgrOnov" à Bretenière - Compte de résultat au 30 juin 2014

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le compte de résultat prévisionnel du Technopôle Agro-Environnement (TAE) « AgrOnov » à Bretenière, arrêté au 30 juin 2014, établi par la Splaad ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

43. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE "Société des Meilleurs Ouvriers de France" - Groupement Côte d'Or - Demande de Subvention

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 3 000 € au Groupement Côte d'Or des Meilleurs Ouvriers de France, au titre de la participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise pour l'organisation des sélections du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » session 2015, en Côte d'Or ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

44. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - Acquisitions d'emprises sur la Ville de Dijon

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'acquérir** sur la Ville de Dijon, les parcelles cadastrées section AK n°66, 67, 68, 117 et 118, situées 11, 13, 15, rue de Skopje et 5-7, rue Docteur Stein, d'une superficie totale de 10 061 m², et de résilier par anticipation les baux emphytéotiques dont la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise est titulaire à la suite des acquisitions réalisées sur les entreprises, moyennant 5 € ;
- **d'acquérir** sur la Ville de Dijon, le terrain cadastré section AK n°64 et 65, situé 9 et 9B, rue de Skopje, d'une superficie globale de 3 000 m², et de se substituer à la Ville dans ses droits aux baux emphytéotiques, moyennant 5 € ;
- **d'acquérir** sur la Ville de Dijon, des emprises préalablement déclassées du domaine public communal, correspondant au site de l'ancienne halle démolie soit environ 7 300 m², cadastré section AK n°305p situé 2, rue Léon Delessard, un terrain à usage de parking d'une superficie de 2 747 m², cadastré section AK n°57 sis 9, rue Docteur Stein, et des portions de voirie rue de Skopje, pour partie cadastrée section AK n°72p et 305p, d'une superficie globale d'environ 745 m², moyennant le prix unitaire de 25 € le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ces acquisitions par actes notariés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

45. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - Rues de Skopje et Docteur Stein - Cession d'un tènement foncier par promesse de vente à la SCI Immo Hubert

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société civile immobilière Immo Hubert - 2, impasse Claude Martin 21850 Saint-Apollinaire, d'un tènement foncier d'une superficie d'environ 3 000 m², situé rues de Skopje et Docteur Stein, cadastré section AK n°305p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse de vente, assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : régularisation de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°305p, obtention de la décision de non-opposition à déclaration préalable relative à la division parcellaire, et du permis de construire devenus définitifs par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

46. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - Rue Docteur Stein - Cession d'un tènement foncier par promesse de vente à la société Petits Plats

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société Petits Plats France, représentée par Monsieur Jérôme Meunier, 5 rue du Jardin des Plantes 21000 Dijon, avec faculté de substitution, d'un tènement foncier d'une superficie d'environ 5 500 m², situé 5,7 et 9, rue Docteur Stein, comprenant une emprise bâtie cadastrée section AK n°117 et 118, d'une superficie de 4 635 m² et un terrain à bâtir à prendre sur l'ancien parking déclassé, cadastré section AK n°57p, d'une superficie d'environ 865 m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m² de terrain ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse de vente, assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : régularisation des actes d'acquisition du tènement foncier cadastré section AK n°57p, n°117 et 118, obtention de la décision de non-opposition à déclaration préalable relative à la division parcellaire, et du permis de construire devenus définitifs par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

47. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - Rues de Skopje et Docteur Stein - Cession d'un tènement foncier par promesse de vente à la société Caves Carrière

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société Caves Carrière - 9, rue d'Hauteville 21121 Daix, avec faculté de substitution, d'un tènement foncier d'une superficie d'environ 3 500 m², situé rues de Skopje et Docteur Stein, cadastré section AK n°305p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse de vente, assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : régularisation de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°305p, obtention de la décision de non-opposition à déclaration préalable relative à la division parcellaire, et du permis de construire devenus définitifs par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

48. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - Rue Docteur Stein - Cession d'un tènement foncier par promesse de vente à la société Mywok

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société Mywok, représentée par Messieurs Paul-François Seysses et Paul Peillex, avec faculté de substitution, d'un tènement foncier d'une superficie d'environ 2 000 m², situé rue Docteur Stein, cadastré section AK n°57p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par promesse de vente, assortie notamment des principales conditions suspensives suivantes : régularisation de l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée section AK n°57p, obtention de la décision de non-opposition à déclaration préalable relative à la division parcellaire, et du permis de construire devenus définitifs par l'absence de recours des tiers et de retrait administratif, puis par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATIONS

49. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'Agro - 9 et 9B, rue de Skopje - Cession d'un tènement foncier à la société Vitalfa

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société Vitalfa sise 9, rue de Skopje 21000 Dijon, d'un tènement foncier soumis aux baux emphytéotiques initiaux des 21 janvier 1965 et 13 septembre 1971, d'une superficie de 3 000 m², situé 9 et 9B, rue de Skopje, cadastré section AK n°64 et 65 ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession, après régularisation de l'acte d'acquisition de l'emprise foncière, moyennant le montant unitaire de 15 € HT le m² de terrain encombré ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATIONS

50. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Dijon - Marché de l'agro - Rues de Skopje et Docteur Stein - Cession d'une emprise foncière à la société Salaisons Dijonnaises

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'autoriser** la cession au profit de la société Salaisons Dijonnaises sise rue Aspirant Buffet 21000 Dijon, d'une emprise foncière en nature de voirie, déclassée, d'une superficie d'environ 240 m², située rues de Skopje et Docteur Stein, cadastrée section AK n°305p ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession, après régularisation de l'acte d'acquisition de l'emprise foncière, moyennant le montant unitaire de 30 € HT le m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et autoriser Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

51. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE Pharmimage - Plate-forme de radiomarquage - Convention tripartite avec le crédit-bailleur

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** le projet de convention tripartite à intervenir entre le Groupement d'Intérêt Economique Pharm'Image, la Communauté d'agglomération dijonnaise et la Société LIXXBAIL, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** le versement du solde de la subvention accordée au GIE Pharm'Image par délibération du 10 février 2011 à la société de crédit-bail LIXXBAIL, domiciliée à MONTRouGE, pour un montant de 120 000 €.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

52. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR Université de Bourgogne - Convention UniversCités - Organisation de divers colloques - Demandes de subventions

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'attribuer** une subvention de 5 250 € à l'Université de Bourgogne, afin de financer les colloques énoncés ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 66 ABSTENTION : 4
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

53. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Marché public de mise à disposition, installation, entretien et maintenance de mobiliers urbains et VéloDi - Avenant n° 2

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** les termes de l'avenant n°2 valant protocole transactionnel au Marché N°07-51 passé entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et CLEAR CHANNEL France en date du 19 octobre 2007 tel qu'il vient d'être exposé et d'autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant définitif, et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 61 ABSTENTION : 9
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 7 PROCURATIONS

54. DEPLACEMENT, MOBILITE ET ESPACE PUBLIC Délégation de service public de transport - Avenant n° 6

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** le projet d'avenant n°6 à la convention de délégation de service public passée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise et Keolis en date du 22 décembre 2009 tel qu'il vient d'être exposé et d'autoriser le Président à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant définitif, et tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN : POUR : 62 ABSTENTION : 4
 CONTRE : 4 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 7 PROCURATIONS

55. EAU ET ASSAINISSEMENT Modification des règlements généraux des services de l'eau et de l'assainissement

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les nouveaux règlements des services de l'eau et de l'assainissement du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à ces nouveaux règlements de service.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS :0
DONT 7 PROCURATIONS

56. EAU ET ASSAINISSEMENT Participation du Grand Dijon à l'expérimentation en vue « de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau »

LE CONSEIL DÉCIDE À LA MAJORITÉ :

- **d'approuver** la participation du Grand Dijon à l'expérimentation en vue « *de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau* » ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cette expérimentation.

SCRUTIN : POUR : 65 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 3 NE SE PRONONCE PAS : 2
 DONT 7 PROCURATIONS

57. EAU ET ASSAINISSEMENT Avenant 10 au contrat de délégation de service public de l'assainissement de Talant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°10 au contrat de Délégation de service public de l'assainissement de Talant ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATIONS

58. EAU ET ASSAINISSEMENT Avenant 11 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de Talant

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°11 au contrat de Délégation de service public de l'eau potable de Talant ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATIONS

59. EAU ET ASSAINISSEMENT Avenant 13 au contrat de délégation de service public de l'assainissement de Dijon, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-lès-Monts

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant 13 au contrat de délégation de service public de l'assainissement de Dijon, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 7 PROCURATIONS

60. EAU ET ASSAINISSEMENT Avenant 13 au contrat de délégation de service public de l'eau potable de Dijon, Plombières lès Dijon, Corcelles-les-Monts, Flavignerot

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** l'avenant n°13 au contrat de Délégation de service public de l'eau potable de Dijon, Plombières-lès-Dijon, Corcelles-les-Monts, Flavignerot ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cet avenant.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

61. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Rapport de situation du Grand Dijon en matière de développement durable

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'adopter** le rapport de situation en matière de développement durable du Grand Dijon joint en annexe.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

62. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Convention tripartite portant sur le raccordement au réseau de chaleur du programme VIA ROMANA

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention tripartite entre le Grand Dijon, Dijon Habitat et Dijon Energie sur le raccordement au réseau de chaleur urbaine de l'éco quartier Via Romana ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cette convention.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

63. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Compte rendu 2013 des 4 délégations du service public du réseau de Chaleur

Le Conseil prend acte de la présentation des comptes-rendus annuels 2013 des quatre délégations du service public du réseau de chaleur sur le territoire de l'Agglomération dijonnaise.

64. ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF Tarif 2014 pour la collectivité cliente communauté de communes Val de Norges

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **de fixer** le montant de la contribution financière 2015 que la Communauté de communes du Val de Norge devra verser à la Communauté de l'agglomération au titre du traitement de déchets soit :

■ 64 € la tonne d'ordures ménagères incinérées et 80 € la tonne d'encombrants incinérés issus des déchetteries. La contribution est due au titre du service de traitement et est majorée d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

Cette contribution sera à encaisser mensuellement à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

65. CULTURE ET SPORTS Soutien aux clubs professionnels pour la saison 2014-2015 - Dijon Football Côte d'Or (DFCO) - Dijon Bourgogne Handball (DBHB) - Cercle Dijon Bourgogne (CDB) - Stade Dijonnais - Subventions pour missions d'intérêt général - Prestations de service

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Football Côte d'Or portant l'octroi d'une subvention de 635 000 euros pour la saison 2014-2015 ;

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Dijon Bourgogne Handball portant l'octroi d'une subvention de 476 400 euros pour la saison 2014-2015 ;

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Cercle Dijon Bourgogne portant l'octroi d'une subvention de 256 000 euros pour la saison 2014-2015 ;

- **d'approuver** la convention ci-annexée pour la réalisation de missions d'intérêt général entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise et la SASP Stade Dijonnais portant l'octroi d'une subvention de 98 600 euros pour la saison 2014-2015 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et à apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget primitif 2015.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

66. CULTURE ET SPORTS Stade d'athlétisme Colette Besson à Dijon - Tarification applicable au 1er janvier 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer les conventions d'utilisation avec les utilisateurs.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

67. CULTURE ET SPORTS Complexe sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire - Tarification applicable au 1er janvier 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2015 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

68. CULTURE ET SPORTS Zénith - Tarification applicable au 1er janvier 2015

LE CONSEIL DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2015 tels que présentés en annexe de la présente délibération.

SCRUTIN : POUR : 70 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
DONT 7 PROCURATIONS

* * * * *

Le Président,


Alain MILLOT



